

# Échos du Conseil Municipal

Les décisions prises lors du conseil municipal et présentées dans cette rubrique ne sont pas exhaustives. Les comptes-rendus des conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site internet de la ville.

## LES PRINCIPALES DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU LUNDI 5 FÉVRIER 2018

### Débat d'orientations budgétaires 2018

De ce débat, ressortent les objectifs suivants :

- Maintenir le niveau de service public,
- Maitriser les budgets de fonctionnement des services
- Continuer les actions visant à permettre le développement de l'économie, de l'habitat sur la commune.

Les principaux projets d'investissement pour 2018 sont :

- Les travaux de construction de la nouvelle Mairie,
- Les travaux d'aménagement et de sécurisation des cheminements et traversées piétonnes de l'avenue du Rouillen,
- La poursuite des aménagements des espaces publics et des travaux de rénovation des bâtiments publics.

D'autres investissements courants sont à prévoir en fonction des équilibres budgétaires à venir.

### Quimper Bretagne Occidentale, modification des statuts - compétences supplémentaires hors GEMAPI

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la loi a confié aux intercommunalités, la compétence dite « GEMAPI », gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

La communauté d'agglomération, Quimper Bretagne Occidentale, souhaite prendre en charge les compétences portant sur des actions complémentaires, dites « hors GEMAPI » aujourd'hui de compétence communale mais exercées en tout et partie par les structures de bassin versant tels que le SIVALODET.

Le conseil municipal s'est prononcé favorablement au transfert des compétences supplémentaires suivantes :

La maitrise des ruissellements ou la lutte contre l'érosion des sols par la mise en place des actions bocagères,

La lutte contre la pollution pour les actions bocagères, les actions agricoles et non agricoles ;

La mise en place de l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour le suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ;

L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques des a un sous-bassin ou un groupement de sous-bassin, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique, pour l'animation et la coordination du SAD et l'éducation à l'environnement.

### Groupement de commande - Formation

Adoption d'une convention de groupement de commande avec la Ville de Quimper, Quimper Bretagne Occidentale, le CCAS de Quimper, le CCAS d'Ergué-Gabéric, le CIAS du Steir, du CIAS de Quimper Bretagne occidentale, du Symoresco et des communes de Quimper Bretagne Occidentale.

### Syndicat départemental d'équipement du Finistère - modification de statuts

Adoption de la proposition de modifications des statuts.

Syndicat départemental d'équipement du Finistère - Géoréférencement des éclairages publics

Dans le cadre de la réforme des déclarations de travaux et/ou des déclarations d'intention de commencement de travaux, la commune doit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, fournir des plans et tracés géoréférencés pour les réseaux sensibles enterrés.

Le SDEF propose de réaliser le géoréférencement des réseaux d'éclairage public sur le territoire de la commune pour un montant de 32 553,00 € TTC avec une participation communale de 8 138,25 €.



### Dénomination d'un équipement public

Sur proposition du conseil d'administration du CCAS, les locaux situés 5 place Jean BERRI (ancienne bibliothèque) sont nommés « Espace Simone VEIL ».

### Déclassement et cession d'une portion du chemin de Lestonan Nevez

M. et Mme MORVAN, riverains du chemin de Lestonan Nevez, ont émis le souhait d'acquérir une portion de ce chemin permettant l'accès à leur propriété. Au vu des conclusions de l'enquête publique, la portion de chemin est déclassée et sera cédée après réalisation d'un chemin de contournement au frais des demandeurs. Par ailleurs, la cession de la portion de voie d'environ 510 m<sup>2</sup> aux demandeurs est fixée à 8 €/m<sup>2</sup> selon l'estimation par le service France domaine.

### Clos de Kernevez

Dans le cadre de l'étude du permis d'aménagement du lotissement « Clos de Kernévez », le Conseil municipal a validé l'établissement d'une convention de projet partenarial urbain visant la réalisation d'équipements publics sur la voie dénommée « Allée de la croix rouge » pour un montant de 90 881,04 € TTC répartis comme suit :

49 265,40 € à charge du lotisseur

41 615,64 € à charge de la commune

Dans le cadre de ce même projet de lotissement, le Conseil municipal a validé l'établissement d'une convention de rétrocession visant le transfert dans le domaine public communal de la totalité des équipements communs dudit lotissement (voies, cheminements, réseaux...), une fois les travaux achevés et vérifiés.

### Contrat de location - Boulangerie de Lestonan

Dans le cadre de la cession de la boulangerie de Lestonan, le Conseil municipal autorise le Maire a signé un nouveau contrat de location avec M et Mme ANAT.

### Comptes-rendus de délégation

Magazine communal :

Conception, mise en page et impression : K UNIQUE - QUIMPER : 17 508,00 TTC

Distribution : ADREXO - GUIPAVAS : 7 494,96 €

Fourniture, installation et suivi d'une solution informatisée de gestion des prestations enfance : ARPEGE - SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE - 54 460,40 € TTC

Location, entretien des vêtements de travail des services techniques : ANETT DEUX - BEIGNON : 19 111, 64 € TTC

Entretien des espaces verts (secteur Rouillen) : ADGAP SUD - CONCARNEAU : 60 000 € TTC

Nouvelle Mairie, mission OPC :

BUREAU TEC - MORLAIX : 19 547,56 € TTC

Aménagement de quartier, vallée du Jet : EUROVIA - QUIMPER : 69 858 € TTC